

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 20 mars 2025

OBJET :

AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UN
EMPRUNT

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte-rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 25 mars 2025

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025/589

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Mme Véronique PETIT, Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR

Excusés : Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Xavier COQUENTIN

Absents : Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Katya SCHMITT,

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2020 portant sur les délégations consenties au Maire ;

Vu les capacités financières de la commune ;

Considérant la nécessité de recourir à un emprunt pour réaliser le programme d'investissement 2025, à savoir : l'acquisition de l'ancienne usine « Védiaud », située au 9 rue de Paris à Chaumontel.

Considérant qu'après avoir pris connaissance des différentes propositions émises par La Banque Postale, La Banque des Territoires et Le Crédit Agricole ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité (1 abstention : Monsieur Christophe VIGIER)

DECIDE de retenir la proposition du Crédit Agricole Ile de France, à savoir :

Prêt Moyen-long Terme à taux fixe

- Montant du Prêt : 2.465.000 €

- Taux : 3,35% sur une durée de 25 ans

- Base de calcul des intérêts : 360/360
- Amortissement : progressif du capital (=échéances constantes)
- Périodicité de remboursement retenue : trimestrielle,
- Mobilisation des fonds : déblocage intégral et irrévocable en un ou plusieurs tirages dans les 3 mois suivant l'édition des contrats,
- Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20% du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité actuarielle,
- Commission d'engagement (Frais de dossier) : 0,10% du montant de la convention, soit 2.465 €,
- Classification Gissler: 1 A.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#